

ADEME **FICHE EVALUATION**

Direction Recherche et Prospective
Service Economie et Prospective
 Mars 2018

EVALUATION DU DISPOSITIF DES PLATEFORMES TERRITORIALES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE SOUTENUES PAR L'ADEME

Objectifs de l'évaluation

Volet rétrospectif : apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif PTRE ainsi que sa cohérence avec les autres initiatives visant à favoriser la rénovation énergétique

Volet prospectif : définir les conditions de poursuite de l'activité des PTRE et le rôle à jouer par les acteurs dans le possible accompagnement de ce dispositif.

Méthodologie de l'évaluation

- Entretiens auprès des acteurs institutionnels clés du dispositif
- Entretiens professionnels (BTP et acteurs bancaires)
- Analyse des données issues de l'outil «suiviPTRE»
- Enquête Internet PTRE
- Enquête Internet auprès des «bénéficiaires»
- Etudes de cas « terrain »
- Benchmark portant sur les dispositifs de rénovation thermique allemand (KfW), britannique et américains (USA)
- Echanges avec la mission Piron-Faucheur

Etude réalisée par ATEMA Conseil-TILIA (mars 2017 - février 2018)

Comité de pilotage :

ADEME : Yvon BASSET, Jacqueline ROISIL, Patrick ALFANO, Grégory CHEDIN, Romuald CAUMONT, Yann WEHRLING, José CAIRE, Gilles AYMOZ, Jonathan LOUIS, Danièle Cerneau, Jacques-Olivier BUDIN, Roselyne FORESTIER, Eric VESINE, Eric PLOTTU, Patrick JOLIVET,
 DHUP : Aurélie DEREGRNAUCOURT, Romain KERENEUR

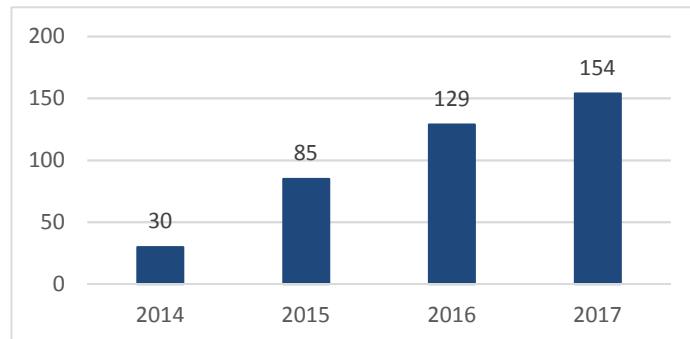
Contexte

L'ADEME participe au Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) en soutenant avec les régions l'émergence, le montage et l'animation des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE).

Pour éclairer la question de l'accompagnement des PTRE arrivant à échéance du soutien initial de 3 ans et dans la perspective d'un élargissement de l'initiative, l'ADEME a souhaité disposer d'un bilan évaluatif des plateformes.

Le dispositif mis en œuvre à partir de la fin de l'année 2014 s'est déployé au travers d'Appels à manifestation d'intérêt (AMI) communs ADEME et Régions ou de gré à gré (hors AMI). A fin 2017, on dénombre 154 PTRE. Le montant total engagé par l'ADEME sur ce dispositif est de l'ordre de 25 millions d'euros à fin 2017.

Nombre de PTRE en activité (données cumulées)



Typologie des PTRE

- Les « PTRE Accompagnement ». Ce sont les plateformes qui ont axé leur activité sur l'accompagnement en volume des ménages. Ce sont les PTRE les plus fréquentes
- Les « PTRE Exemplarité ». Ce sont les plateformes qui ont axé leur activité sur la structuration de l'offre des professionnels, dans la perspective de faire émerger des projets de rénovation globale performante (RGP).
- Les « PTRE Opérateur ». Ce sont les plateformes qui opèrent ou viennent en appui à des dispositifs d'aide aux travaux ou de tiers financement.
- Les « PTRE Ressources ». Ce sont les plateformes qui se positionnent en tant que centres de ressources et de mutualisation pour les acteurs du territoire.
- Les « PTRE Copro ». Ce sont les plateformes qui se positionnent plus spécifiquement sur la cible des copropriétés.
- Les « PTRE Ensemblieres ». Ce sont les plateformes qui se positionnent en tant qu'assembleur et coordonnateur de compétences locales.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

RESULTATS CLES

- **PERTINENCE** : L'initiative PTRE est complémentaire des initiatives et outils existant sur le champ de la rénovation énergétique ; elle répond par ailleurs à une demande du terrain (154 PTRE en 3 ans !). De ce point de vue, l'initiative est un succès et est pertinente.

L'appropriation du dispositif par les professionnels (acteurs du bâtiment notamment) est plus nuancée. Les PTRE ont plutôt mis l'accent à ce stade sur la construction du service d'accompagnement des ménages (en maison individuelle notamment) : formalisation des processus de travail, mobilisation des BET et des artisans pour la réalisation des audits et des travaux. Certaines ont plutôt misé à ce stade sur la structuration de l'offre technique au travers notamment des formations type DORéMI. Globalement cependant, **les PTRE ont peu investigué les missions d'animation des professionnels** : missions jugées un peu floues, voire non pertinentes uniquement aux échelles locales. Des questions se posent par ailleurs concernant le rôle / la capacité des pouvoirs publics à financer l'accompagnement des ménages non Anah dans la durée.

- **COHERENCE** : La cohérence externe – c'est-à-dire l'articulation des PTRE avec les autres outils de la rénovation énergétique de l'habitat privé - constitue le point faible de la démarche PTRE. L'articulation du dispositif ADEME avec celui de l'Anah est jugé très insuffisant (les deux filières travaillent en parallèle et assez peu de synergies existent entre les différents outils).

Qu'il s'agisse de l'initiative PTRE ou du dispositif plus général de rénovation énergétique ou de l'habitat, les acteurs du terrain (publics et privés) critiquent l'empilement des dispositifs et l'absence de lisibilité du système. Ce constat encourage la recherche d'une simplification du système (plus grande intégration des différentes initiatives et outils publics).

Le dispositif PTRE est par ailleurs jugé peu, voire pas visible des ménages. La communication doit être repensée et simplifiée.

- **EFFICACITE** : L'accompagnement favorise la réalisation des travaux et contribue à augmenter la taille des bouquets : **1 ménage sur 2 s'engage dans un projet ou modifie son projet grâce à l'action de la PTRE** (après 3 années de mise en service). De ce point de vue, **le dispositif PTRE est efficace**.

La performance des PTRE est cependant très variable. Si l'on s'en tient à l'objectif de massification, **ce sont les PTRE centrées sur l'accompagnement des ménages qui obtiennent les meilleurs résultats** (avec un effet amplificateur lorsqu'articulées avec un système d'aides aux travaux, voire de tiers financement). Pour le moment, les résultats ont plutôt concerné la maison individuelle en raison du choix des PTRE de « démarrer par le plus facile » et aussi parce que les échelles de temps sont plus longues en copropriété (mais les effets leviers sont potentiellement plus importants). Dans la perspective de la massification, les modèles PTRE « accompagnement » et « copropriétés » doivent être encouragés.

- **L'évaluation indique que sans subvention travaux, la rénovation globale performante reste un marché de « niche ».** Les bouquets de travaux sont plutôt de l'ordre de 12 à 16 000 euros en moyenne. On constate le développement de quelques cas de rénovation par étapes (suivi des ménages et de leur logement dans le temps). Le développement de ce type d'intervention est souhaitable et doit être encouragé.

Au global, les résultats du dispositif PTRE sont en deçà de l'objectif de massification. **On estime en effet que le dispositif est responsable de quelques 6 850 rénovations/an.** Ces résultats, qui interviennent après 3 années seulement de fonctionnement du dispositif PTRE, avec des PTRE qui ont encore peu de maturité et n'ont pas atteint leur fonctionnement de croisière, représentent 6,8% de l'objectif des 100 000 rénovations supplémentaires à réaliser pour atteindre les objectifs du PREH dans l'habitat privé. Au-delà d'un recentrage des missions PTRE sur l'accompagnement, il convient sans doute de professionnaliser les équipes PTRE (standardiser/simplifier les méthodes et outils) et de renforcer la communication et la prospection.

- Sur l'accompagnement technique, les visites terrain sont perçues comme déterminantes par les opérationnels (facteur N°1 du passage à l'action). **Les diagnostics sont en revanche parfois jugés surdimensionnés ou pas toujours adaptés aux situations des ménages.** Des synergies sont à rechercher avec la filière Anah. On constate des difficultés importantes de la part des PTRE pour suivre et évaluer l'efficacité de leur accompagnement. Sans aides aux travaux, il est difficile de suivre la réalisation des travaux de rénovation. Il convient de définir des méthodes de suivi du passage à l'action adaptées à ce contexte.
- **Les structures financières des PTRE restent fragiles** : très peu diversifiées avec peu, voire pas d'autofinancement (marché d'accompagnement très peu solvable à ce jour). Quelques pratiques intéressantes sont à développer (financements européens, valorisation des CEE, cofinancement Anah).



RECOMMANDATIONS

Axes	N° Action	Description
Axe 1 - Re positionner le dispositif PTRE et préciser le contenu de ses missions	Action 1.1	Regrouper les missions EIE et PTRE
	Action 1.2	Encourager les modèles « Accompagnement » et « Copro »
	Action 1.3	Redéfinir et encadrer les missions et les formaliser
	Action 1.4	Revoir les modalités de la contractualisation
Axe 2 - Renforcer l'efficacité des PTRE	Action 2.1	Améliorer le pilotage des PTRE
	Action 2.2	Développer un coaching sur la performance opérationnelle
	Action 2.3	Outilier et former les équipes PTRE
	Action 2.4	Développer un outil de suivi clients (depuis la prospection) et définir la méthodologie de suivi du passage à l'action
	Action 2.5	Renforcer l'efficacité de l'animation des réseaux d'échanges PTRE aux échelles locales et régionales
	Action 2.6	Accompagner les PTRE dans la mobilisation de financements complémentaires
	Action 2.7	Expérimenter la mise en place d'une gestion mutualisée des CEE pour leur valorisation
Axe 3 - Renforcer les synergies avec la filière Anah	Action 3.1	Formaliser les objectifs et le calendrier de travail du groupe de travail national ADEME – Anah sur la recherche des synergies
	Action 3.2	Développer un centre de ressources national commun (ADEME-Anah) des pratiques et des outils d'ingénierie
	Action 3.3	Faire converger les cahiers des charges de l'accompagnement
	Action 3.4	Construire un outil de diagnostic logement commun (et simplifié)
	Action 3.5	Faire converger les outils de suivi « ménages » ADEME et Anah
	Action 3.6	Mettre en place une opération de démonstration visant le rapprochement des ingénieries ADEME - Anah
	Action 3.7	Expérimenter l'élargissement de l'accompagnement PTRE à d'autres thématiques (autonomie notamment)
Axe 4 - Améliorer la cohérence d'ensemble du dispositif national de rénovation de l'habitat	Action 4.1	Formaliser le rôle des différents échelons/acteurs dans le dispositif national de la rénovation de l'habitat
	Action 4.2	Favoriser l'émergence de guichets uniques départementaux multithématiques
	Action 4.3	Créer une marque chapeau nationale sur la rénovation de l'habitat accompagnée d'une communication simplifiée
	Action 4.4	Remettre la TVA réduite au même niveau que le reste de travaux, et réorienter la différence sur un fonds national d'aides aux travaux accessible à tous les ménages (public Anah ou non)
	Action 4.5	Appuyer la proposition Piron-Faucheu concernant la territorialisation d'une partie de la CCE
	Action 4.6	Faire le point sur les retombées de DORÉMI au niveau national et redéfinir le concept de façon à l'optimiser

CONTACTS :

eric.plottu@ademe.fr
Service Economie et Prospective